

ministres actuels ont déjà accompli les principales réformes qu'ils avaient si longtemps préconisées lorsqu'ils occupaient les banquettes de l'Opposition. (Appl.)

Le terrain des réformes est un terrain scabreux, M. l'ORATEUR; et il est toujours dangereux de s'y aventurer imprudemment; voilà pourquoi l'on a si souvent vu des ministres répudier, une fois au pouvoir, ce qu'ils avaient prêché dans l'opposition; brûler ce qu'ils avaient adoré et adoré ce qu'ils avaient brûlé.

Il n'en a pas été de même des ministres actuels, M. l'ORATEUR. Ils avaient à peine pris la place aux bancs du trésor, qu'ils ont mis les principaux articles de leur programme à exécution. Ils n'ont pas craint de l'aborder hardiment, ce terrain scabreux des réformes. Forts de leur convictions, et appuyés comme jamais administration ne l'a encore été, en ce pays, par l'opinion publique, ils ont courageusement mis la main à l'œuvre. Il sont entrés, pour ainsi dire, la hache à la main dans la forêt des abus, et aujourd'hui il n'est qu'une voix, je puis le dire, parmi tous les véritables amis de l'ordre public, pour les féliciter du succès constant qui s'attache à leurs efforts. (Appl.) Admirable souplesse de notre constitution qui se prête à tous les progrès suggérés par l'expérience, et qui rend si faciles toutes les révolutions pacifiques nécessitées par les conquêtes de l'esprit humain!

Mais, M. l'ORATEUR, quels que soient le nombre et l'importance des réformes opérées jusqu'ici, notre législation n'est pas encore parfaite. De graves questions d'intérêt public sont encore là qui demandent une solution prochaine, et il nous reste encore à mettre en opération l'un des rouages les plus considérables de notre organisation judiciaire. L'esprit public attend avec impatience ce complément ou plutôt ce couronnement de la politique inaugurée par la présente administration. Ce ne sont plus des attermolements ni des subterfuges qu'ils nous faut. La politique d'expédients a fait son temps. Or nos ministres ont compris ce que l'on attendait d'eux; et c'est avec la plus vive satisfaction que le public a dû lire, dans le discours prononcé hier par Son Excellence, l'exposé si clair

et si précis des mesures que le gouvernement a l'intention de soumettre aux Chambres pendant la présente session, et de la ligne de conduite sage et progressive qu'il entend suivre jusqu'à la session prochaine.

Cet exposé, M. l'ORATEUR, même si l'on en retranche ce qui a rapport aux mesures si désirables qu'il nous annonce, respire tant de franchise, tant de droiture d'intention, et un si sincère désir de donner satisfaction à l'opinion publique, que le peuple de ce pays ne peut manquer d'en faire contraster la tournure si nette et si claire avec la forme louche et tortueuse qu'assument souvent les documents de ce genre, même dans les pays les mieux gouvernés, et d'en donner crédit à nos administrateurs. Le pays attendait beaucoup: on lui promet beaucoup. Et cela, sans ambages, sans échappatoires, sans faux-fuyants; avec cette même honnêteté qui a présidé jusqu'ici à l'administration des affaires publiques, depuis l'avènement du parti de la Réforme.

Les principales mesures sur lesquelles Son Excellence attire l'attention des deux branches de notre législature sont la création de la Cour Suprême, une loi de faillite, la réorganisation du gouvernement du Nord-Ouest, la consolidation des lois de ce territoire, une loi générale d'assurance et une autre pour la protection des droits d'auteurs.

La plus importante de toutes ces mesures est, sans contredit, la création de cette Cour Suprême que l'on nous promet depuis si longtemps. Le besoin d'un haut tribunal prononçant en dernier ressort sur toutes les contestations judiciaires, et auquel les questions constitutionnelles pourront être soumises, se fait sentir depuis bien des années, et même dès avant l'établissement de notre système politique actuel. Le droit d'appel au Conseil Privé de Sa MAJESTÉ n'a pas donné toute la satisfaction qu'il nous laissait d'abord entrevoir. À part l'inconvénient qu'il avait d'entraîner les plaideurs dans des frais et des retards considérables, il avait en outre celui bien autrement grave de subordonner l'action de nos tribunaux à une Cour de Justice certainement inférieure à eux sous bien des rapports. Loin de moi, M. l'ORA-